Ville de
Sainte-Anne-des-Monts
Gaspésie

AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT 26-979
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 26-979

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, que, lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026 le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

➢ **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 26-979** modifiant le règlement de zonage 04-620.

Le but du présent règlement est de modifier le règlement de zonage 04-620 afin de modifier la grille des spécifications de la zone assujettie Cv.4 pour permettre un nouvel usage « Habitation collective ».

QU'une assemblée publique de consultation se tiendra le 30 juillet 2026 à compter de 10 heures, à la salle du conseil situé au 6, 1re Avenue Ouest à Sainte-Anne-des-Monts lors de laquelle le projet de Règlement 26-979 sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendues.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation en contactant Andréanne Tousignant au 418-763-5511 poste 203 ou par courriel : andreanne.tousignant@villesadm.net

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 8 juillet 2026.

Andréanne Tousignant
Greffière

